

# Budget Primitif 2018

# **BUDGET 2018**

**[ 10.507.300 euros ]**

**La section de fonctionnement [ 7.571.800 euros ]**

**La section d'investissement [ 2.935.500 euros ]**

**Les grandes orientations pour 2018 retenues au débat d'orientation budgétaire, en date du 16 février dernier, sont les suivantes :**

- maintien des taux d'imposition,
- emprunt 100 000 euros pour le projet de renouvellement des candélabres,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- renouvellement des actions de fonctionnement déclinés en 2017,
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme,
- maîtrise des frais de personnel,
- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager de l'épargne ou autofinancement,
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services,
- recherches de recettes nouvelles,
- vente du patrimoine,
- améliorer la trésorerie.

# LE FONCTIONNEMENT [ 7.571.800 € ]

## LES RECETTES

### Les dotations et participations [ 3.714.000 euros ]

Les prévisions de recettes du chapitre « Dotations et participations » s'élèvent à 3.714.000,00 euros.

- Article 74111 : Dotation global forfaitaire avec un montant prévisionnel de 1.335.000,00 euros. L'Etat a gelé la dotation pour 2018 contrairement aux années précédents où elle était en baisse,
- Article 74121 : Dotation de solidarité rurale avec un montant de 253.000,00 euros (prévisionnel en hausse de 32 000 euros),
- Article 74123 : Dotation de solidarité urbaine avec un montant de 1.300.000 euros (prévisionnel en hausse de 37 500 euros),
- Article 74127 : Dotation nationale de péréquation d'un montant de 163.000 euros (prévisionnel stable),
- Article 74712 : Participation pour les emplois d'avenir et contrats aidés d'un montant de 20.000 euros (prévisionnel en baisse de 20 000 euros en raison de l'arrêt de certains contrats aidés),
- Article 74718 : Autres participations de l'Etat pour la Réforme des Rythmes Scolaires à hauteur de 80 000 euros (baisse de 90 000 euros des prévisions en raison du retour de la semaine à 4 jours et de la fin de l'aide de l'état pour la Réforme des Rythmes Scolaires),
- Article 7478 : Subvention participations : montant prévisionnel stable de 280.000,00 euros comprenant les recettes provenant de la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) pour le contrat Enfance Jeunesse, des subventions pour le C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), mais également le R.E.A.A.P. (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) et les subventions pour la réforme des Rythmes Scolaires...,
- Article 74832 : Attribution du fonds départemental de taxe professionnelle estimée en 2017 à 145 000 euros stable,
- Article 74834 et 74835 : Allocations compensatrices de taxe sont attendues à hauteur de 135.000 euros stable.

## Les impôts et taxes [ 2.957.700 euros ] comprennent :

- le reversement de l'attribution de compensation par l'Agglomération prévu à hauteur de 65 000 euros et 116 500 euros pour la dotation de solidarité communautaire. Ces reversements comprennent la compensation pour la perte d'impôts à hauteur de 91 148 euros et la diminution suite au transfert de la piscine pour 104 962 euros et des zones d'activités pour 27 414 euros et de la compétence eaux pluviales pour 71 764 euros,
- le fonds de Péréquation Inter-Communes (F.P.I.C.) est estimé à 200 000 euros,
- la taxe sur l'électricité est prévue à 100 000 euros,
- les emplacements publicitaires sont prévus à 10 000 euros,
- les droits de mutation liés à l'achat et la vente d'immeubles sont estimés à 50 000 euros.

Les prévisions de recettes des impôts locaux s'élèvent à 2.400.000,00 euros. Elles sont prévues en légère augmentation en raison de la revalorisation de base suivant l'inflation.

Les évolutions de base et de taux des années 2012 à 2017 sont les suivantes :

Année	2012	2013	Variation	2014	Variation	2015	Variation	2016	Variation	2017	Variation
<i>Taxe d'habitation</i>											
Base	5 220 000	5 500 000	+5,36 %	5 503 498	0,12%	6 498 232	+18,07%	6 257 343	+3,71%	6 310 442	0,85%
Produit	792 386	834 900	+5,36 %	820 572	1,66%	968 886	+18,07%	932 970	+3,71%	890 403	-4,56%
<i>Foncier bâti</i>											
Base	3 658 000	3 721 000	+1,72 %	3 785 069	1,79%	3 987 075	+5,34%	3 950 466	-0,92%	3 993 970	1,10%
Produit	1 336 633	1 359 653	+1,72 %	1 366 788	+0,6%	1 439 733	+5,34%	1 426 513	-0,92%	1 403 481	-1,61%
<i>Foncier non bâti</i>											
Base	39 000	40 200	3,08 %	40 907	+1,32%	41 115	+0,51%	42 249	+2,76%	41 846	-0,95%
Produit	40 030	41 261	3,08 %	41 238	-0,49%	41 448	+0,51%	42 591	+2,76%	39 356	-7,6%
<b>Produit total</b>	<b>2 169 049</b>	<b>2 235 814</b>	<b>+ 3,08%</b>	<b>2 228 598</b>	<b>-0,27%</b>	<b>2 450 067</b>	<b>+9,94%</b>	<b>2 402 074</b>	<b>-1,96%</b>	<b>2 333 241</b>	<b>-2,87%</b>

## **Atténuations de charges [ 40.000,00 euros ]**

Le montant total des prévisions de recettes du chapitre 013 est de 40 000,00 euros pour les remboursements d'assurance sur des agents en arrêts maladies. Le montant est plus faible qu'en 2016 car la Commune n'a pas souscrit la garantie pour l'assurance de la maladie ordinaire mais la cotisation d'assurance est diminuée de ce fait de 40 000 euros.

## **Produits des services du domaine [ 195.1000 euros ]**

Les prévisions de recettes du chapitre 70 sont basées sur le réalisé 2017 et s'élèvent à la somme de 195.100 euros et comprennent :

- la vente de concessions au cimetière : 12 000 €,
- les redevances d'occupation du domaine : 18 000 €,
- les participations des administrés pour le service culture : 10 000 €
- les participations des usagers pour les services à caractère sportif : 2 000 €,
- les participations des usagers pour les services à caractère social : 50 000 €,
- les participations des usagers pour les services périscolaire : 100 000 €,

## **Autres produits de gestion courante [ 92.000 euros ]**

Les prévisions de recettes du chapitre 75 sont de 92.000 euros pour la location d'immeubles. Elles sont en hausse l'ensemble des logements de la Commune sont actuellement en location.

## **Produits exceptionnels [ 23.000 euros ]**

Les prévisions de recettes du chapitre 77 sont de 23.000 euros comprenant en majeure partie les prévisions de recettes provenant des remboursements d'assurance sur les sinistres.

## **Résultat reporté [ 500 000 euros ]**

Le montant du résultat reporté en fonctionnement de 2017 est de 500 000,00 euros.

# LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## [ 7.571.800 € ] :

### Les charges à caractère général [ 1.799.800 euros ]

Pour rappel, les dépenses de ce chapitre en 2017 s'élèvent à la somme de 1 444 121 euros

Les évolutions importantes concernent :

- les prévisions de dépenses en eau (article 60611), en électricité (606121) et en gaz (606122) sont stables par rapport au réalisé 2017 ;
- les prévisions en fournitures de voirie (article 60633) sont de 50 000 euros pour les travaux de gravillonnage et de purges,
- les prévisions en entretien et réparation de voirie (article 615231) sont de 240.000 euros pour les travaux de gravillonnage et de purges , la Commune souhaite mettre l'accent sur ces réparations,
- les prévisions en entretien et réparation de bâtiments (article 615232) sont de 60.000 euros soit le double du réalisé 2017 pour faire face à des travaux d'entretien sur certaines toitures présentant des fuites,
- les prévisions de dépenses des postes des fournitures non stockées (article 60628) et de petit équipement (60632) sont stables par rapport au réalisé 2017. Respectivement 36 500 euros et 50 000 euros de crédits ouverts,
- Les frais de formation (article 6184) sont de 33 690 euros pour continuer le plan de formation des agents municipaux et notamment les contrats aidés et nouveaux P.E.C. : Parcours Emploi Compétences,
- le poste fêtes et cérémonies (article 6232) à 111 220 euros. Toutes les actions gratuites à destination de la population doivent être désormais imputées sur cette article : vœux à la population, kermesse, spectacles culturelles, cérémonies diverses, coopération internationale...Des actions sont reprogrammées comme la coopération avec la Pologne, la fête de la musique... mais aussi de nouvelles actions comme le festival de Rock.



## Les charges de personnel [ 3.700.000 euros ]

Les dépenses de ce chapitre en 2018 sont prévus à hauteur de 3 700 000 euros soit une prévision en hausse de 113 440 euros par rapport au réalisé 2017. Plusieurs variables vont impacter la masse salariale en 2018 :

### Variable pour les titulaires : + 99 000 euros

- l'arrivée d'agents : + 112 000 euros (recrutement responsable des services techniques, recrutement poste appareteur, recrutement d'un second garde champêtre et reprise d'agent en congé maternité),
- le départ d'agents pour retraite, temps partiel : - 48 000 euros
- l'avancement des agents (glissement vieillesse technicité) : + 12 000 euros,
- la mise en place du R.I.F.S.E.E.P : + 35 000 euros,
- augmentation de la CSG : + 20 000 euros,
- compensation hausse de la CSG : cotisation maladie et accident du travail en baisse : - 20 000 euros,
- cotisation accidents du travail en baisse : - 2 000 euros,
- journée de carence retirée suite arrêt maladie : - 10 000 euros

### Variable pour les contractuels, EA et CUI : - 33 500 euros

- hausse du SMIC : + 2 400 euros,
- cotisation accidents du travail en baisse : - 5 300 euros,
- augmentation de la CSG : + 4 500 euros,
- cotisation ASSEDIC en baisse : - 9 100 euros (dont 4 500 euros de compensation de hausse de CSG),
- journée de carence retirée suite arrêt maladie : - 3 500 euros,
- le départ d'agents en contrats aidés : - 21 500 euros,
- le départ d'agents contractuels : - 24 000 euros (contrat transformé en contrat titulaire ou fin de contrat),
- le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : + 23 000 euros.

Les dépenses imprévues suite à des éventuelles changements de législation ou d'organisation en cours d'année : 47 940 euros.

## **Les autres charges de gestion courante [ 807.000 euros ]**

La subvention versée au C.C.A.S. est de 158.000 euros (en hausse de 28 000 euros : ajustement de la subvention en fonction des besoins du C.C.A.S.

Les prévisions de subventions aux associations sont de 85.000 euros.

Les participations aux organismes intercommunaux sont joints en annexe et sont prévues à hauteur de 464 000 euros.

La prévision des indemnités des élus est de 97 000 euros.

## **Les charges financières [ 88.000 euros ]**

Les intérêts sont estimées à 88.000 euros si les taux variables nous restent favorables.

## **Les charges exceptionnelles [ 16.000 euros ]**

Les prévisions de charges exceptionnelles s'élèvent à un montant total de 16.000 euros principalement pour les bourses de rentrée scolaire ainsi que les récompenses pour l'obtention du brevet.

## **Les opérations d'ordre de transfert entre sections [ 400.000 euros ]**

Un montant prévisionnel de 400.000,00 euros est prévu pour les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (article 6811). Un état détaillé de ces dotations est fourni en annexe.

## **Le virement à la section d'investissement [ 761.000 euros ]**

Le transfert à la section d'investissement est de 761.000 euros pour équilibrer la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer une partie des projets d'investissement.

## L'INVESTISSEMENT [ 2.935.500 euros ]

### Les recettes d'investissement [ 2.935.500 euros ]

- Emprunt** : un emprunt de 100.000 euros est prévu sur 2018 pour le projet de remplacement des candélabres (taux bonifié avec la F.D.E 62 soit taux de 0%),
  
- Subventions attendues** : 773.500 euros,  
(incluant les reports au titre des investissements passés réalisés et prévus),
  
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé sur les années antérieures** : 780.050 euros,
  
- Fonds de Compensation de la TVA** : 90.950 euros (remboursement TVA des investissements de 2016),
  
- La taxe locale d'équipement** : 30.000 euros,
  
- Le virement de la section de fonctionnement** : 761.000 euros,
  
- Les amortissements** : 400.000 euros,

### Endettement :

En 2018, la Commune va recourir à l'emprunt notamment pour l'opération : changement de candélabres en partenariat avec Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais. L'emprunt avoisinera les 100 000 euros sur une durée de 10 ans et un taux de 0% avec la bonification de la F.D.E. 62.

## Les dépenses d'investissement [ 2.935.500 euros ]

### ❑ Les dépenses d'équipements 2.205.800 euros

- Opération 523, base de loisirs : **20.000 euros** :
  - enveloppe de 20 000 euros pour l'aménagement du parc à définir en cours d'année.
  
- Opération 526, voiries diverses : **299.500 euros**
  - panneaux sécurité routières et aménagement sécurité : 9 000 euros,
  - barrières aux abords des écoles : 10 000 euros,
  - mobiliers urbains : 6 000 euros
  - réfection mur rue Jean Jaurès : 15 000 euros,
  - enveloppe pour les conseils de quartiers : 15 000 euros,
  - travaux et matériels anti-inondations : 50 000 euros,
  - mobiliers urbains : 7 000 euros
  - opération candélabres phase 3 : 130 000 euros dont (80% de subvention et prêt à taux bonifié),
  - opérations en faveur du développement économique : 17 500 euros (signalétique, entrées de ville, illuminations...) et création d'un marché à la Cité 30 somme de 40 000 euros subventionné en politique ville..

- Opération 552, bâtiments municipaux : **348.500 euros** :
  - Programme accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour la somme de 85 000 euros (dont 25% de fonds de concours accessibilité),
  - Toiture espace des solidarités : 30 000 euros
  - Plan énergie et eau : 19 000 euros (renouvellement chaudière, isolation, étude...),
  - Mobilier restauration scolaire : 4 500 euros,
  - Rénovation salle des fêtes Caron : 150 000 euros dont 75 000 euros en fonds de concours politique ville,
  - Travaux salle des fêtes : 50 000 euros,
  - Équipements : tables, chaises, frigo...pour la somme de 10 000 euros (renouvellement).
  
- Opération 559, cimetière : **80.500 euros** :
  - Croix monument : 2 000 euros,
  - Point d'eau : 2 000 euros,
  - Panneau affichage : 500 euros
  - Columbarium : 15 000 euros,
  - Cavernes : 8 000 euros,
  - Reprise de concessions et corps : 26 000 euros,
  - Réfection du monument aux morts de la Croix de Grès : 30 000 euros.

- Opération 564, enseignement sport : **1.235.600 euros** :
  - Réfection École maternelle Joliot Curie pour la somme de 1.030.000 euros (report),
  - La fin des travaux pour le terrain synthétique Jules Mallez : 100 000 euros (report),
  - Accessibilité stade et vestiaires Jules Mallez : 30 000 euros,
  - Sécurisation complexe sportif : 30 000 euros,
  - Mobilier écoles diverses : 10 000 euros,
  - Climatiseurs : 3 000 euros,
  - Portes école maternelle Transvaal : 2 000 euros,
  - Changement des fenêtres à l'école primaire du Transvaal : 28 000 euros,
  - Equipements sportifs divers : 2 600 euros.
  
- Opération 590, informatisation des services municipaux : **90.800 euros** :
  - renouvellement du parc informatique : 7 000 euros,
  - logiciel gestion périscolaire : 18 000 euros,
  - logiciel urbanisme : 2 000 euros,
  - mise à jour logiciel finances et ressources humaines : 6 000 euros
  - logiciel courrier : 6 000 euros,
  - Mairie : renouvellement standard : 23 000 euros (report),
  - Câblage mairie suite déplacement accueil : 20 000 euros,
  - Équipement des écoles : 8 800 euros.

- Opération 594, services administratifs : **16.500 euros** :
  - mobilier personnel : 15 000 euros,
  - police rurale : pistolets de défense : 1 500 euros,
  
- Opération 596, services techniques : **102.200 euros** :
  - Équipements divers aux services techniques : 22 700 euros (matériels espaces verts, tonne à eau, perforateur...),
  - Aménagement des locaux des Services Techniques : 6 500 euros (box de rangements),
  - Achat d'une chargeuse : 35 000 euros,
  - Camion utilitaire d'occasion: 20 000 euros,
  - Achat d'escabeaux pour les agents d'entretien : 3 000 euros,
  - Achat de chariots pour les agents d'entretien : 8 000 euros,
  - Achat d'auto-laveuse pour la salle Carpentier: 7 000 euros,
  -
  
- Opération 598, Culture : **2.000 euros** pour l'acquisition d'instruments et de matériel de sonorisation

**Le résultat 2017 de clôture : 59.329,56 euros**

**Le remboursement de l'emprunt : 670.370,44 euros**



# Budgets Annexes 2018

## **Budget annexe Lotissements communaux du Transvaal :**

Fonctionnement : 325.000,00 €

Investissement : 271.000,00 €

Crédits prévus pour le projet de lotissement. Le budget est équilibré mais l'opération doit rapporter un excédent à la collectivité.

## **Budget annexe Zone Activités Avenue Paul Plouviez :**

Fonctionnement : 10.500,00 € Prévisions pour imprévues en fonctionnement.

Investissement : 156.707,88 € Dépenses : déficit cumulé de 156.707,88 euros / Recettes : cessions de terrains.

L'Agglomération a repris la compétence de l'ensemble des zones d'activités. Ce budget sera clôturé prochainement.

## **Budget annexe Zone Activités de La Clarence :**

Fonctionnement : 2.150,00 € Prévisions en fonctionnement.

Investissement : 57.902,32 € Déficit cumulé de 56.402,32 euros et dépenses bornage : 1.500,00 € / Recettes : cessions de terrains.

L'Agglomération a repris la compétence de l'ensemble des zones d'activités. Ce budget sera clôturé prochainement.